

Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes

Olivier MARION
Laura MOYON
Johann CARDES

LM 2019

CCSUD

6, rue Alphonse RIO

56100 LORIENT

Saint-Nazaire, le 18 juin 2019

Monsieur le Président,

Vous nous avez consulté pour nous confier, si vous y avez convenance, la mission de commissariat aux comptes de votre Association. Nous vous en remercions.

Nous vous adressons, ci-après, un exposé synthétique de notre proposition. Nous espérons ainsi vous fournir les éléments nécessaires à votre prise de décision.

I) Le contexte de l'intervention

L'intervention d'un commissaire aux comptes dans votre association est rendue obligatoire par l'article L 612-4 du code de commerce qui prévoit la nomination obligatoire d'un commissaire aux comptes pour les associations qui perçoivent plus de 153 000 € de subventions publiques.

II) Profil général de notre cabinet

Notre cabinet se compose de 3 associés experts-comptables et commissaires aux comptes : Olivier MARION, Laura MOYON et Johann CARDES.

Nos bureaux sont situés à Saint Nazaire (44600), 101 avenue François Mitterrand.

Nous sommes immatriculés au RCS de Saint Nazaire sous le numéro : 487 836 884

Notre cabinet intervient auprès d'environ 400 clients en expertise comptable et assure plus de 60 mandats de commissariat aux comptes. Nous comptons parmi nos clients :

- Des associations de différents secteurs (EHPAD, ESAT, IME, festivals, établissements scolaires, missions locales, foyers de jeunes travailleurs, centres sociaux, fédérations, agence d'urbanisme...);
- Des acteurs de l'économie locale (TPE/PME, artisans, commerçants, professions libérales, pêche...).



tél. 02.51.10.09.10 fax 02.51.10.09.11 web www.ecmarion.fr
101, avenue François MITTERRAND - BP 47 - 44611 SAINT-NAZAIRE CEDEX

III) Le contenu de la mission

La démarche du commissaire aux comptes est synthétisée dans le schéma suivant :



Nous voudrions insister sur les aspects spécifiques de la mission telle que nous la concevons pour votre association. Les points qui nous semblent importants sont les suivants :

- Examen des procédures de contrôle interne, de leur fiabilité et de leur impact sur la limitation des risques,
- Examen des charges et frais (existence des pièces justificatives et vérification de leur réalité auprès des fournisseurs),
- Examen des subventions obtenues et de l'emploi de ces subventions conformément à leur objet,
- Contrôle de l'exhaustivité des recettes,
- Contrôle de la trésorerie (caisses, banques – confirmation directe auprès des banques des soldes comptables),
- Contrôle de l'application de la législation fiscale et sociale,

L'esprit de notre mission est de travailler en partenariat avec l'association dans un souci de prévention et d'amélioration des procédures.

IV) Le coût de notre prestation

Le coût global de notre intervention serait de 4 200 € hors taxes (soit 5 040 € TTC).

Ce tarif comprend bien évidemment ma présence à l'assemblée générale annuelle hors frais de déplacement liés à l'exercice de notre mission.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre candidature et vous prions d'agrèer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Laura MOYON